

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

La Chambre de Commerce française de Montréal informe le public qu'elle tient à sa disposition "l'Annuaire de l'Industrie française et du Commerce d'Exportation" contenant les noms et adresses des principaux commerçants de France.

On pourra consulter cet annuaire au secrétariat de la Chambre, Board of Trade Building, tous les jours aux heures de bureau.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes-Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1898.

Séance du 19 octobre 1898, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Monier, de Sieyès, Poindron, Bouesnel, Cormond et Brisset.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur le commerce de nouveautés, des cuirs et des céréales au Canada, ainsi que sur les bois.

Après la discussion de quelques questions d'ordre intérieur, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1898.

Séance du 2 novembre 1898, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Monier, de Sieyès, Poindron, Balcer, P. Beullac, Brisset et Cormond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements particulièrement sur les pois et les bois canadiens.

A cette séance, M. le Président de l'Association de la Fabrique Lyonnaise et MM. Tiberghien et fils, de Tourcoing, ont été admis membres adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA QUESTION DU BORAX

La question de l'emploi du borate de soude et de l'acide borique comme antiseptiques, pour la conservation des denrées alimentaires, question soulevée par la Chambre de Commerce française de Montréal à propos de l'interdiction en France des jambons canadiens saupoudrés de borax, a été reprise en France, à propos des beurres frais, par une haute autorité en la matière, M. Lezé, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon. M. Lezé a publié dans le journal *La Laiterie*, (no du 6 août 1898) un article très remarquable où il démontre que l'emploi des borates ne peut être considéré comme une falsification et qu'il n'est pas prouvé que cette substance soit nuisible à la santé. Il cite à l'appui de cette dernière prétention, l'avis de M. Chittenden, professeur à l'université Yale, (Etats-Unis) qui affirme au contraire que l'acide borique est un produit utile, un adjuvant de la digestion.

M. Lezé pose la question suivante sur laquelle il demande une enquête administrative :

“ Doit-on permettre d'ajouter au beurre un sel autre que le chlorure de sodium, si le sel ajouté dans des proportions naturellement limitées par le changement de goût du produit, n'a aucune influence mauvaise sur la santé du consommateur ? ”

Le *Bulletin Mensuel* du syndicat des produits alimentaires en gros, de Paris, que la question intéresse au plus haut point, reproduit dans son numéro de septembre-octobre 1898, l'article de M. Lezé et le fait suivre du texte d'un jugement du tribunal correctionnel de Lizieux, daté du 8 août 1898, déboutant une poursuite du ministère public contre un marchand de beurre “ prévenu d'avoir falsifié par addition de borate de soude, des denrées alimentaires qu'il a vendues et mises en vente, et, en tout cas, d'avoir vendu sous le nom de beurre un produit qui n'était pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème, ou avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans colorant. ”

Le tribunal a jugé qu'il n'y avait pas eu falsification dans le fait de l'emploi du borate de soude,

et que la substitution de ce sel à celui que l'on emploie ordinairement, le chlorure de sodium ; n'était pas un cas de fraude prévu par la loi.

Seulement ce jugement ne paraît pas devoir modifier en rien les procédés de la douane, qui suit forcément les instructions de l'administration ; et s'il peut être de quelque utilité pour le commerce français d'exportation, il restera lettre morte quant à l'admission des marchandises boratées à l'importation, tant que l'agitation commencée par M. Lezé n'aura pas abouti à un changement de vues du Conseil National d'Hygiène. Espérons, toutefois, que ce résultat sera acquis un jour ou l'autre.

PLACEMENTS AU CANADA

(4^{EME} ARTICLE)

Après l'énumération des principaux genres de placements où le capital français pourrait trouver un emploi lucratif au Canada, il serait prudent d'indiquer aussi sommairement quels genres de placements il faut éviter. Ici, la tâche de l'écrivain devient très délicate et, pour se tirer d'affaires sans trop risquer de froissements, il lui suffirait peut-être de dire : Evitez tous les placements qui ne rentrent pas dans les catégories énumérées dans les articles précédents.

Cette condamnation en bloc de tout ce qui a été passé sous silence ne serait pas juste ; il est pourtant impossible d'entrer dans le menu détail des mille et une manières dont on peut faire fructifier l'argent dans un pays plus riche de ressources matérielles que de capitaux comme le Canada. Dire aux Français en possession de quelques capitaux qu'ils doivent se garder de les placer dans le commerce et l'industrie au Canada, serait exagérer les conseils de la prudence. Et pourtant on a vu de nombreux exemples de Français arrivant ici avec quelques fonds et qui en quelques mois, en quelques années au plus, se trouvaient ruinés de fond en comble.

Il faut dire d'abord que souvent nos compatriotes arrivaient au Canada avec de très vagues connaissances des affaires, et une ignorance absolue des conditions et usages du commerce canadien ; que, cependant, ils se croyaient parfaitement en état de faire leurs affaires sans aller demander de conseils à personne, et que, surtout, on se gardait bien de consulter les Français établis depuis longtemps au pays, dont on aurait pu obtenir au moins quelques indications utiles. C'est un peu dans le caractère français de vouloir en faire à sa tête et de se croire hors de tutelle dès que l'on est majeur et que l'on a la libre disposition de ses biens.

Le premier conseil, par conséquent, à donner au

possesseur d'un petit capital, arrivant au Canada pour se livrer au commerce ou à l'industrie, c'est de se renseigner auprès d'un compatriote honorable et expérimenté ; la Chambre de Commerce française de Montréal, qui compte des membres dans presque tous les genres de commerce, a été créée précisément pour fournir à nos nationaux des conseils et des indications de ce genre. C'est donc à la Chambre de Commerce que l'on devrait s'adresser d'abord.

La Chambre pourra donc donner des renseignements généraux, poser des principes de conduite, indiquer des lacunes à remplir et, au besoin, donner des renseignements confidentiels sur les personnes qui lui seraient désignées ; elle ne pourra cependant prévoir tous les cas, et, quelque bien renseignés que soient ses membres, elle ne connaît pas exactement le caractère moral de tous ceux avec qui l'on pourrait entrer en relations d'affaires.

Quelques indications générales — qu'il faut bien se garder de prendre pour des appréciations positives et s'appliquant à tous les cas, pourraient donc avoir leur utilité ici.

Il est presque superflu de conseiller à ceux qui n'ont pas déjà fait du commerce de ne pas risquer leur capital dans une affaire commerciale, si belle qu'elle paraisse, même avec un associé du pays, si expérimenté qu'il soit. Ce conseil vaut pour tous les pays et pour toutes les nations. Un lieu commun qui court les rues exprime bien cette idée : Deux hommes s'associent ; l'un possède le capital et l'autre l'expérience. A l'expiration du terme de la société, le premier a acquis l'expérience, mais n'a plus que cela et le second a acquis le capital.

Même pour ceux qui ont déjà l'expérience du commerce, il faut un stage au Canada de quelques années pour se mettre au courant des usages, des conditions de l'achat et de la vente, des exigences de la clientèle, etc. Le commerce au Canada ne se fait pas comme en France, sûrement, à une petite marge de profits, ici l'on prend des risques, mais la marge de profits est plus large. Aussi, lorsque certaines maisons françaises demandent des représentants au Canada, en leur offrant une commission de 2 à 3 p. c. sur des marchandises de vente restreinte, elles ne peuvent trouver aucun représentant sérieux ; et si elles reçoivent des offres de service, c'est généralement de la part de gens qui comptent augmenter le taux de leur commission en ne payant pas la marchandise. Ceci soit dit entre parenthèses.

Il y a au Canada un bon nombre de négociants honorables dont la probité et l'honnêteté sont indiscutables et avec lesquels on peut faire des affaires sans crainte. Mais la faillite n'est pas, en général, un déshonneur, comme en France ; quant à la banqueroute, on ignore ici la signification

exacte de ce mot ; et, en effet, les mots faillite et banqueroute sont employés l'un pour l'autre, en parfaits synonymes. La loi ne fait aucune distinction de l'un à l'autre et le seul cas où elle punit le banqueroutier, c'est lorsqu'il veut soustraire une partie de son actif à ses créanciers. Qu'il ait trompé ses fournisseurs par de faux inventaires, qu'il ait gaspillé l'argent de ses créanciers dans la spéculation ou dans la débauche, la seule chose qu'on exige de lui c'est qu'il donne tout ce qu'il a. Donc il faut exercer la plus grande prudence dans ses relations d'affaires, tant que l'on n'a pas pu juger de la valeur morale, aussi bien que de la solvabilité du client. D'ailleurs, plusieurs agences commerciales se chargent de tenir le dossier des négociants et moyennant finances, naturellement, elles communiquent ce dossier aux intéressés.

Se défier surtout des monteurs d'affaires, lorsque l'on n'est pas sur les lieux et qu'on est pas compétent à en juger. Il arrive souvent, plus souvent en Amérique qu'en Europe, que ces monteurs d'affaires n'ont qu'un but : plumer les gogos. Si l'affaire paraît plausible, il ne coûte pas grand chose de demander par lettre l'avis de la Chambre de Commerce française.

Toutes les observations qui précèdent s'appliquent aussi bien aux affaires industrielles qu'aux affaires commerciales. L'industrie primaire, l'agriculture, a besoin elle aussi de toutes ces sauvegardes. En France, on achète un domaine, une terre, et l'on trouve facilement des fermiers honnêtes pour les faire valoir ; c'est le placement considéré le plus sûr, s'il n'est pas le plus avantageux au point de vue du rendement. Au Canada, la classe des fermiers n'existe pas pour ainsi dire ; la presque totalité des exploitations agricoles sont faites par les propriétaires du sol. A peine compte-t-on trois ou quatre métayers ou fermiers par paroisse (commune). Les grands domaines agricoles sont l'exception ; ceux-là exigent un personnel expérimenté et surtout bien au fait des conditions climatériques et du marché des produits.

Avec un petit capital, un cultivateur français, fermier dans son pays, peut devenir propriétaire ici de la terre qu'il cultivera ; mais s'il ne sait pas adapter sa méthode de cultiver au climat, au sol et marché, il y aura bientôt mangé son capital. Qu'il passe d'abord deux ou trois ans au Canada, chez des cultivateurs, et, lorsqu'il sera au courant, il pourra s'établir avec quelques chances de réussir.

Les exploitations forestières ne peuvent guère se faire qu'avec des capitaux considérables, et l'expérience de ce genre d'industrie, de même que des marchés est une condition *sine qua non* de la réussite.

Les mines emploient beaucoup de capital euro-

péen ; mais les capitalistes qui y placent leurs fonds ont soin de garder le contrôle de l'administration.

Les concessions de travaux publics importants sont données aux enchères. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la nécessité d'études préalables sur les lieux avant de soumissionner. Un grand obstacle que les entreprises françaises auraient à rencontrer ici, c'est le peu de temps accordé pour faire les soumissions : souvent un mois, rarement plus de deux. Il faudrait, par conséquent avoir un expert en permanence à portée de ces travaux, qui pût renseigner à temps ses commettants et faire la soumission en leur nom. Et encore, on se heurtera la plupart du temps à des préjugés assez vifs contre tous les étrangers—à moins que ce ne soient des Anglais ou des citoyens des Etats-Unis. Parfois, il y a la question du pot-de-vin... Un employé du département des Travaux Publics a été démis de ses fonctions, il y a une vingtaine d'années, pour avoir, moyennant finances, divulgué à des entrepreneurs le contenu de soumissions concurrentes. Deux ou trois ans plus tard, cet employé, très bien apparenté d'ailleurs, était placé dans un autre ministère et il est arrivé à y occuper une des premières places...

En résumé, il y a deux choses principales à éviter en faisant un placement au Canada : s'engager dans une affaire que l'on ne connaît pas et donner sa confiance à des gens dont on ne connaît pas la moralité. Les capitalistes et les commerçants ou industriels français sont généralement ou trop craintifs ou trop confiants. L'excès de timidité fait manquer de bonnes affaires, l'excès de confiance fait courir de très gros risques. Nos nationaux doivent pour réussir ici, imiter les Anglais et les Allemands : être hardis dans les affaires, mais sans négliger aucune des précautions utiles, c'est-à-dire se tenir à égale distance des deux excès qui viennent d'être signalés.

Une maison française qui fabrique un article dont la vente pourrait, dans certaines conditions, être assez avantageuse au Canada, écrit à la Chambre de Commerce française pour la prier de lui trouver un représentant. Voici les conditions qu'elle offre : Son représentant aura le bénéfice de toutes les affaires qui se feront au Canada ; mais il devra faire lui-même ses prix, qui comprendront le fret, les droits, etc., la maison devant lui faire un prix net à son établissement ; en outre, toutes ses commandes devront être accompagnées d'une valeur négociable. C'est-à-dire, tout simplement, que la maison en question demande un acheteur ferme, qui prendrait sa marchandise chez elle et la paierait avant même l'expédition.

La Chambre de Commerce française se charge de faciliter les relations d'affaires entre les industriels français et les acheteurs étrangers ; elle ne fait pas la commission et elle ne peut pas, par conséquent, se charger de trouver des acheteurs payant avant livraison. Cette façon de comprendre le commerce d'exportation et le rôle que remplissent les chambres de commerce françaises à l'étranger ne fait pas honneur à l'intelligence de certains de nos nationaux.

L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

L'élection annuelle du bureau de l'Union Nationale Française a eu lieu hier après-midi au No 42, rue Cadieux, Mgr Bruchési et M. A. Klezkowski, Consul-Général de France, assistaient à cette importante assemblée qui termine brillamment l'exercice 1897-98. Au président, M. de Sièyes, et aux autres membres du bureau sortant de charge, revient l'honneur d'avoir relevé l'état financier de l'Union.

Voici d'ailleurs le discours d'adieu du président qui montrera dans quelle condition avantageuse se trouve aujourd'hui l'Union Nationale Française :

Messieurs les Membres de l'Union Nationale Française,

Arrivé il y a environ huit ans dans ce pays, c'est avec la plus vive satisfaction que j'ai été témoin,—et si j'ose dire, témoin actif,—du développement de votre œuvre et des résultats obtenus chaque année par votre esprit de solidarité.

Je viens aujourd'hui vous rendre compte de l'exercice courant, dont vous avez bien voulu me confier la direction.

Les résultats de l'année 1897-98 ont été satisfaisants au point de vue financier comme je vous l'exposerai plus loin. Cependant, tout en remerciant chaleureusement nos bienfaiteurs et souscripteurs, je dois vous rappeler que la situation de nos finances reste toujours délicate. Et j'ajoute qu'elle ne cessera de l'être que lorsque la société aura inscrit sur ses livres tous les Français résidant à Montréal.

Elevons nos esprits, messieurs, au-dessus des considérations inspirées par le sentiment déjà si noble de la charité à exercer vis-à-vis de nos compatriotes.

Le succès de notre œuvre, comme de toutes les œuvres similaires à l'étranger, a une portée plus haute. A ce succès l'on mesure la valeur d'une colonie ; de ce succès dépendent le respect, l'affection, le concours des populations au milieu desquelles nous vivons.

Si dans tout l'Orient, la France maintient toujours sa suprématie morale, c'est qu'elle y trouve des groupements qui, à l'abri de notre drapeau, lui facilitent l'exercice de sa tradition séculaire.

A Montréal, notre Union Nationale Française, doit avant tout être considérée par tous ceux qui sont français comme l'œuvre nationale par excellence.

Et cette œuvre nationale ne s'entend pas seulement du travail au jour le jour ; elle est née et elle doit vivre de la grande pensée de laisser l'avenir juge de nos actes. Dans notre sphère modeste, nous travaillons pour la France ; donc, l'avenir nous récompensera ; voilà ce qui soutient nos cœurs. Y a-t-il un pays au monde plus sympathiquement attentif que celui-ci à toute œuvre française ?

A cet égard, permettez-moi, messieurs, de vous redire l'émotion patriotique qu'ont produite dans toute cette province de Québec, et jusque dans les plus petits villages, les paroles si éloquentes qu'à prononcées M. le Consul-Général, à l'inauguration de la statue de Champlain.

A cette évocation si belle :

“ Le passé de la France comme vous l'aimez et comme nous l'aimons ! ” évocation dans laquelle toute la population canadienne-française a revécu ce passé héroïque et s'est enorgueillie de l'œuvre de ses ancêtres : n'avons-nous pas eu nous aussi la vision du présent se reliant au passé et nos cœurs ne se sont-ils pas unis dans une unique pensée de fierté et d'amour pour notre belle et grande patrie.”

Le discours de M. Kleczkowski qui nous rappelle en termes si élevés cette tradition et ces souvenirs français doit avoir sa place dans nos archives.

Aussi lui demanderai je de vouloir bien m'autoriser à insérer ces belles pages dans notre rapport de cette année. Ce sera pour nous, messieurs, notre témoignage d'affectueuse reconnaissance pour l'œuvre accomplie jusqu'ici par M. Kleczkowski au Canada, et, en particulier, pour le concours effectif et moral qu'il ne cesse de nous donner avec tant d'empressement.

Cette expression si vibrante de nos sentiments à tous rendra certainement plus nombreuse et plus étroitement unie la cohorte pacifique que nous formons autour du drapeau, sous les auspices de notre Consul-Général.

Et d'ailleurs, le but que nous poursuivons est-il uniquement de secourir nos compatriotes ? Ne cherchons-nous pas aussi à grouper dans un même sentiment tous les éléments—sans exception—de notre société française à Montréal ?

Oui, grâce à cette cohésion, nous voulons obtenir la place et l'autorité qui reviennent à une colonie de deux mille Français. Cette place, cette autorité, les avons-nous réellement obtenues jusqu'ici ? Je vous laisse le soin de répondre. Pour moi, il demeure évident qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

Mettons de côté cet esprit d'indolence, ne prêtons pas l'oreille aux suggestions de l'esprit de critique qui fait que, malgré l'extrême bonne volonté et les sacrifices d'un certain nombre, nous produisons une œuvre peut-être durable, mais incomplète. On exprime des doutes sur la nécessité d'une maison de refuge ; on discute même la bienfaisance à domicile. On arriverait par là à miner les fondements de notre institution.

Quels sont ceux qui parlent ainsi ? Certes, messieurs, quand je vous vois répondre si chaleureusement à notre appel, quand je sais qu'il vous est loisible de visiter nos livres, de constater annuellement et l'exactitude de nos rapports et l'esprit de droiture et d'abnégation dont se sont toujours inspirés les membres de votre bureau, comment aurais-je la pensée que la moindre parole de critique puisse sortir de nos rangs ? Aussi suis-je persuadé que si nous pouvions atteindre les dissidents ou les indifférents, nous parviendrions à les convaincre et à les ramener à nous. C'est pourquoi je vous demande d'exercer vous-mêmes un apostolat pour notre refuge. Voyez autour de nous les œuvres canadiennes telles que Saint-Jean-Baptiste, Saint-Patrice, les Forestiers ; quelle force leur donnent leur cohésion, leur solidarité et les résultats qu'ils ont obtenus ! Ne pourrions-nous pas, quoique dans un cercle plus étroit, montrer ce que peut produire un groupe de Français, aimant leur pays, ayant à cœur de lui être utile ? Notre société existe depuis douze ans ; or, si le bien que nous avons fait peut être apprécié, il n'en est pas moins vrai que nous avons dû plus d'une fois limiter nos secours, et que nous avons dû laisser, sans les exécuter, bien des projets, tels que : la fondation d'une bibliothèque popu-

laire et d'une école gratuite, ainsi que la constitution d'un fonds de réserve.

Ce but, pour être atteint, exige des ressources fixes plus importantes et demanderait mille adhérents au lieu d'une centaine. Je n'hésite pas à dire que le refuge ne sera véritablement une œuvre digne de la France, qu'autant que vous aurez réalisé l'union absolue de tous les membres de notre colonie.

Avant tout exposé de chiffres, je viens, Messieurs, apporter un tribut de reconnaissance aux dames françaises qui, cette année, ont su se grouper et marcher parallèlement à nous, pour combler un vide que vous aviez reconnu depuis longtemps dans notre organisation. Ces dames dont les noms et les travaux prendront place dorénavant dans nos rapports annuels, ont formé dans cette maison un ouvroir où elles se réunissent chaque semaine. En outre, elles visitent à tour de rôle, nos pauvres et nos malades et apportent au foyer même de la mère de famille les délicates consolations que la femme puise dans son cœur et sait si bien faire apprécier.

Puisse l'exemple de ce gracieux concours, qui vient d'être imité par une association plus puissante que la nôtre, donner un nouvel essor à notre société !

Dans le cours de cette même année, s'est constituée à Montréal la Société des Vétérans de terre et de mer dont le siège social est à Paris. Son titre militaire, aussi bien que le superbe drapeau tricolore qui lui a été remis le 14 juillet dernier, rappellent aux anciens soldats le temps du service où leurs cœurs battaient à l'unisson pour la défense de notre chère patrie. Nous lui souhaitons la bienvenue avec d'autant plus de cordialité que nous savons bien que, dans ce milieu si français, il n'y aura pas un seul vétérans dont le nom ne se retrouve tout naturellement sur la liste de notre union.

L'état de nos recettes, messieurs, vous révélera tout à l'heure le nom de nos bienfaiteurs si tant est que la fréquence et même la régularité de leurs dons ne les aient désignés déjà à votre reconnaissance.

Toutefois, en votre nom et par votre inspiration j'exprime la gratitude profonde de l'Union Nationale Française, tout d'abord à Mgr l'Archevêque qui nous donne une nouvelle preuve de sa haute sympathie en daignant honorer de sa présence notre réunion annuelle.

Je remercie aussi tout particulièrement messieurs les Sulpiciens et M. le curé Troie, qui nous continuent leurs généreux secours.

J'invoquerai en cette circonstance l'émotion que nos cœurs remportent de cette belle cérémonie religieuse par laquelle commencent nos fêtes du 14 juillet, et où nous entendons les paroles réconfortantes d'un orateur chrétien et les accents de la prière pour notre cher pays : *Domine Salvam fac Republicam.*

Enfin, j'adresse en votre nom l'expression sincère de notre reconnaissance aux représentants des Pouvoirs publics, aux journaux de cette ville qui, en toutes occasions nous donnent leur généreux appui, à tous les donateurs qui nous ont aidés à titre exceptionnel à soulager, cette année, nos compatriotes éprouvés par le besoin, la maladie ou le manque de travail.

Quelques explications s'imposent sur les recettes et les dépenses de l'exercice.

Les souscriptions et dons divers se sont élevés, cette année, à \$893.14. Dans ce chiffre figurent : les 400 francs que le gouvernement français a bien voulu verser par l'entremise de M. le Consul-Général ; les 100 de MM. les Sulpiciens ; \$25 par M. Troie, curé de Notre-Dame ; \$30 par M. Kleczkowski.

Nous devons, d'autre part, une mention spéciale pour sa générosité délicate à Mgr l'Archevêque.

Sa Grandeur de passage à Paris, rendait visite au ministre des affaires étrangères. Son Excellence M. Hanotianx lui remit alors un secours de mille francs pour ses pauvres. Monseigneur a saisi cette occasion de donner une forme tangible de toute son affection pour notre colonie en affectant l'intégralité de ce don à notre société. J'ai été l'interprète ému de vos sentiments, messieurs, lorsque cette somme de \$200 m'a été remise ; mais je tiens aujourd'hui à rappeler cet acte de libéralité qui témoigne si éloquemment de la sollicitude de Mgr l'Archevêque de Montréal pour tous les intérêts de la colonie française, ce dont nous lui sommes si reconnaissants.

Nous avons pu, cette année, grâce au concours de M. le professeur Couture, réaliser \$400 dans un concert au Windsor. Adressons à M. Couture et aux gracieux interprètes de la belle œuvre de musique française qu'il a su nous faire entendre, l'expression de notre amicale reconnaissance.

Les fêtes du 14 juillet ont produit net \$805.

En 1897-98, nous avons donné asile à 124 personnes, qui ont passé 783 nuits au Refuge et à qui il a été servi 2,182 repas.

La bienfaisance à domicile a coûté \$383.31.

Les rapatriements ont été peu considérables : le chiffre de \$28.25 en est la preuve. Il faut, il est vrai, ajouter que, grâce à l'obligeance de M. Bickerdike, un des principaux exportateurs en Europe, quelques-uns de nos compatriotes ont pu trouver de l'emploi sur ses bateaux. D'autre part, pendant l'hiver 97-98, la misère a été moins grande, et par suite, il y a eu moins de demandes de retour.

Les frais de sépulture se sont montés à \$81.00, sur lesquels il nous en a été remis \$28, suivant la décision de votre bureau de l'année précédente, de faire payer les concessions accordées à ceux qui n'étaient pas membres de notre union.

Les dépenses des fêtes, concert, bals, etc., se sont élevées à \$318.95.

En résumé, nous avons, messieurs, \$1,600 à notre actif, dont 10 p. c. ont été portés au fonds d'amortissement, suivant décision de l'assemblée générale de l'an dernier. De ce fait, le fonds d'amortissement s'élève aujourd'hui à la somme de \$160, qui a été versée à la Banque d'Épargne.

Il nous reste, messieurs, à adresser un souvenir de sympathie aux familles de MM. Bellay, Cintrat, Dubosc, décédés dans l'année et le tribut de nos sincères regrets à notre dévoué docteur Lamarche, qui a perdu son fils, vous le savez, dans de si douloureuses circonstances.

Notre aumônier et M. le docteur dont la présence au chevet de nos malades ne cessent de nous montrer un dévouement infatigable, accepteront, je n'en doute pas, malgré leur modestie, l'expression de notre gratitude.

Messieurs, je vous ai exposé le plus succinctement possible l'œuvre accomplie dans l'exercice 97-98.

Fidèle à la pensée que je vous ai si souvent exprimée pour le bien de la société, je vous prie de porter vos suffrages sur un nouveau président.

Mais je ne quitterai pas des fonctions qui m'ont été si agréables sans vous remercier du fond du cœur du précieux concours que j'ai trouvé parmi vous tous, et en particulier auprès de mes dévoués collaborateurs, dont je ne vous ferai pas l'éloge ; vous en avez vu à l'œuvre.

Merci, Monseigneur ; merci, Monsieur le Consul-Général, merci Monsieur le Supérieur de Saint-Sulpice, merci à vous tous qui m'entourez ! Votre présence à cette réunion de famille est une preuve vous voulez bien l'estimer à sa valeur et que l'Union Nationale Française peut espérer beaucoup de l'avenir, puisque

vous nous autorisez ainsi à compter toujours sur votre aide bienveillante.

M. Kleczkowski, consul-général de France, prononça ensuite avec cette chaleur que tout le monde lui connaît le discours suivant :

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de m'associer aux remerciements dont le rapport, qui vient d'être lu, contient l'expression.

Votre présence, dans cette maison, est, pour tous les Français de Montréal, un motif de joie. En même temps qu'ils voient, dans cette démarche, le témoignage d'une bienveillance précieuse, ils se plaisent à y découvrir une preuve nouvelle de la bonté de votre cœur et du large esprit qui vous anime.

"L'Union Nationale Française" n'impose à personne de rendre compte de ses croyances ou de ses opinions. A tous ceux qui se présentent, aux hommes de bonne volonté, prêts à participer au bien qui se fait ici, comme aux malheureux avides d'assistance, elle ne demande pas de produire un autre titre que celui qui résulte de la qualité de citoyen français.

Si cette qualité est la seule que je désire invoquer pour moi-même, c'est afin d'affirmer, avec plus de force, que votre visite ne réjouit pas seulement les catholiques. Elle est accueillie avec un respect égal, et le souvenir en sera gardé avec une égale reconnaissance par tous les membres de l'"Union Nationale", je dis mieux, par tous les Français fixés au Canada, sans aucune exception.

Vous aimez notre pays, Monseigneur, et votre âme délicate se révèle dans la façon de le montrer. Vous avez trouvé, dans votre premier mandement, une formule heureuse pour rappeler que l'Eglise de Montréal, dont vous êtes le chef, "fille de Rome," est aussi "fille de la France." Dans vos discours, toutes les fois que le nom de l'ancienne patrie vient sur vos lèvres, il est accompagné de paroles de sympathie, de confiance, et même de tendresse. Le gouvernement de la République n'est pas insensible à de telles attentions. Je me félicite d'avoir l'occasion de le déclarer publiquement.

Vous aimez notre pays, Monseigneur. Vous l'aimez et vous le comprenez. La clairvoyance de votre esprit ne se laisse pas troubler par les brumes passagères que suscite parfois la chaleur des passions. Au travers de ce brouillard léger votre regard pénétrant passe sans effort, et va droit aux qualités permanentes qui donnent à la France une physionomie si bien caractérisée. Qualités d'honnêteté, d'ordre, de travail dans la masse de la nation ; qualités d'ardeur intellectuelle dans l'élite où se rejoignent tous ceux à qui le bienfait d'une culture supérieure ouvre les régions sereines de la pensée, et permet d'exploiter le domaine si vaste où les questions de foi religieuse ont la place qui leur appartient, à côté des conceptions diverses de l'idéalisme et de toutes les recherches désintéressées.

Comme elle a médité les enseignements de l'histoire, Votre Grandeur sait que, sous la variété des formes extérieures, les nations, au cours des âges, changent très peu dans leur fond. "Le peuple français existe depuis plus de mille ans. Il est toujours le même. Bon et doux, léger et mobile, prompt à l'enthousiasme, prompt au découragement, facile à gouverner, facile à entraîner, capable d'élan généreux et de violences soudaines, d'un esprit agile et lesté, d'un cœur chaud et vif, il est toujours le peuple qu'a vu César et qu'ont retrouvé, à travers les siècles, tous ceux qui l'ont approché et connu. Il s'anime, il s'enflamme, il s'exalte, et tout à coup, il se détend et rit... Un fond de sérieux, de courage et de bon sens le sauve et le soutient dans les circonstances les plus critiques.

“ Quand Paris s'échauffe et bout, la province tempère et apaise. Même quand la révolution gronde, on s'amuse ; même quand tout paraît perdu, l'espérance tenace reste fichée au fond des cœurs ; car ce peuple est, malgré tout, incurablement optimiste, et les brunes ou les tristesses venues du dehors, ont, à peine, atteint sa belle humeur, et, sur ses lèvres, fait hésiter le sourire.”

Ce portrait, fait avec quelle grâce vous l'avez vu, je le détache de l'avertissement mis en tête d'un livre récent * dont l'auteur n'a pas besoin d'être nommé, car il est un de vos amis, Monseigneur, et vous l'avez déjà reconnu !

Voici sa conclusion :

“ Il en est qui vont répétant que tout ce passé qui fut le nôtre n'a été qu'une longue erreur et que la France eût été plus belle si elle eut été différente. Laissons dire. Notre brave pays, en faisant ce qu'il a fait, a suivi sa loi. Il a porté son fardeau ; il a souffert sous le soleil. Mais, en somme, vigoureux, bien proportionné et uni, il a été et il reste un des organismes sociaux les plus parfaits qu'ait connus l'histoire de l'humanité.”

Que ne puis-je terminer sur cette affirmation pleine d'espérance ! Un scrupule m'en empêche. Je me suis rendu coupable d'une omission volontaire. Il importe de la réparer.

Dans le passage cité tout à l'heure, après la phrase où il est dit du peuple français : “ Il s'anime, il s'enflamme, il s'exalte, et, tout à coup, il se détend et rit ”... le texte complet porte : “ Il se fait bien souvent haïr, et se fait toujours pardonner.”

Aucune supposition n'étant interdite à la liberté de l'esprit, j'admets, pour un instant, que le peuple français se mette un jour dans le cas de “ se faire haïr.” Ce jour là, Monseigneur, votre cœur d'Evêque et de Canadien, inaccessible à la haine, se souviendrait seulement de ceci, que le bon peuple de France mérite toujours de “ se faire pardonner ! ”

(Vifs applaudissements).

Mgr Bruchési, en se levant pour répondre à ces bonnes et nobles paroles, est visiblement ému. S'adressant directement au Consul-Général Monseigneur dit que, lors du départ de M. Kleczkowski pour la France, il a beaucoup craint qu'il ne revint pas. C'eût été un chagrin pour nous tous que de vous perdre, car je sais combien sont nombreux et importants les services que vous avez rendus depuis que vous êtes au milieu de nous. Je suis presque surpris de voir que le Président de l'Union Nationale me remercie pour lui avoir remis les 1,000 francs que m'avait donnés M. Hanotaux. Cet argent venait de France, ne devait-il pas, en toute justice, servir au soulagement de mes pauvres de nationalité française ?

En entrant dans cette salle, j'ai ressenti tout à l'heure ce que nulle part ailleurs je n'avais ressenti. J'ai vu des assemblées plus nombreuses, dans des salles plus vastes, mais ici, c'est vraiment la France, et personne de nous n'a jamais oublié que c'est la France qui nous a fait ce que nous sommes. Donc, ici, à Montréal, vous êtes vraiment chez vous et je serais désolé qu'on appellât “ étranger ” un Français qui vient s'établir au milieu de nous.

Permettez-moi de vous rappeler les belles paroles que prononçait Monseigneur de St-Boniface, ces jours derniers, dans ma cathédrale, quand il proclamait avec raison que la France était la nation la plus généreuse et la plus charitable. Si Rome est la tête du monde, la France en est et en restera le cœur. Non, les brumes passagères qui semblent obscurcir l'avenir ne

* TABLEAU DE LA FRANCE EN 1614, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française. Firmin Didot & Cie, Paris.

sont rien. Toutes ces choses tristes et lugubres n'ont qu'un temps, et, pour moi, j'ai la ferme conviction que Dieu a fait la France une fois et qu'il n'y en aura jamais d'autre.

Par votre Union Nationale, vous servez la cause de la fraternité tout en travaillant pour votre pays. Soyez tous membres de l'Union. Comptez sur ma sympathie et sur celle de mon clergé, elles vous sont acquises et comme je ne veux pas terminer sans vous en donner une preuve tangible, je demande, à titre d'archevêque, à être inscrit le premier parmi les membres adhérents de votre société. (Appl. prolongés.)

On conçoit que l'Union s'est empressée de faire droit à cette demande. Tous les membres présents sont venus présenter leurs hommages à Mgr Bruchési, qui s'est ensuite retiré avec le consul général. On a alors procédé aux élections annuelles qui ont donné le résultat suivant :

Président, M. A. Pinoteau, chevalier du mérite agricole, directeur des jardins de la ville ; 1er vice-président, M. Jean Dantony ; trésorier, M. J. Brisset ; secrétaire, M. A. Duboulay ; commissaires, MM. E. Boudet, P. Warin, C. Galibert, E. Chantrelle, A. Shaaf, P. Reynaud. Censeurs : MM. A. Gaudetroy, P. Mondehar, J. P. Veber, A. Monge.

OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maruéjols, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes vient d'envoyer aux Chambres de commerce de France une lettre circulaire dont nous extrayons ce qui suit :

“ L'Office a pour mission de fournir aux industriels et négociants français les renseignements commerciaux de toute nature pouvant concourir au développement du commerce extérieur et à l'extension de ses débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.”

En conséquence, les intéressés pourront, conformément à une délibération prise par le Conseil d'administration de l'Office dans sa dernière réunion, s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, à cet établissement pour se procurer des renseignements portant sur les points suivants :

I.—Sur les matières ou produits que la France doit tirer du dehors pour son industrie, sa consommation ou son commerce de transit ;

II.—Sur les tarifs douaniers français et étrangers ; les droits de port et autres taxes intéressant le commerce et la navigation ;

III.—Sur les produits susceptibles de trouver un débouché sur les marchés étrangers dans les colonies françaises et les pays de protectorat ; sur les conditions de paiement, d'emballage ; sur la situation des marchés, et dans la mesure du possible, sur la notoriété des maisons établies à l'étranger, dans les colonies françaises et les pays de protectorat ;

IV.—Sur les entreprises à créer ou les affaires à suivre au dehors ; sur les travaux publics et adjudications à l'étranger (communication de cahiers des charges, places, etc.) ; sur les affaires relatives aux questions de transport, c'est-à-dire renseignements sur les tarifs de chemins de fer français et étrangers et sur les transports maritimes ou fluviaux, en ce qui concerne les voyageurs et les marchandises et l'indication des routes à suivre.

Les Chambres de Commerce sont tout particulièrement indiquées pour devenir les correspondants de l'Office national du Commerce extérieur ; je ne doute donc pas, Monsieur le Président, de l'empressement que votre compagnie mettra, le cas échéant, à répondre aux demandes de l'Office et je vous remercie d'avance de ce précieux concours. J'ajoute, d'ailleurs, que ces services seront réciproques et l'Office national se fera un devoir de transmettre à votre compagnie tous les documents et renseignements que vous jugerez utile de lui demander.

Je serais heureux, Monsieur le Président, si votre compagnie, usant des facilités plus larges que la loi du 9 avril 1898 confère aux Chambres de Commerce, voulait bien contribuer, dans la limite de ses ressources, à l'entretien et au développement de l'Office national du Commerce extérieur.

Mais si la Chambre de Commerce que vous présidez désirait simplement donner à l'Ordre national du Commerce extérieur une marque d'intérêt, sous la forme d'une subvention, mon département est tout prêt à lui faciliter la réalisation de sa généreuse intention.

REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 novembre 1898.

La conférence anglo-américaine qui siégeait à Québec le mois dernier a transporté le siège de ses réunions à Washington et c'est dans la capitale fédérale des Etats-Unis, sous les yeux de l'administration et à portée des salles du Congrès, que l'on cherche maintenant la solution des nombreuses difficultés qui embarrassent les relations commerciales du Canada avec les Etats-Unis. Les membres de la conférence ne sont pas, d'ailleurs, plus loquaces à Washington qu'ils ne l'étaient à Québec et l'on ne sait absolument rien de certain sur l'état des négociations. La plus plausible indiscretion qui ait été commise, c'est qu'il a été décidé qu'aucune question ne serait considérée comme définitivement réglée, avant que la conférence ait pris une décision définitive sur toutes les questions soumises ;

c'est dire que la solution de chaque question dépendra de la décision générale.

Pour qui connaît le tempérament respectif des deux pays : le Canada et les Etats-Unis, il est évident que l'on n'en arrivera à aucune entente sur la question de réciprocité du tarif. Les élections qui ont eu lieu lundi, aux Etats-Unis n'indiquent pas de revirement dans l'opinion publique qui reste toujours ultra-protectionniste, et les intérêts de l'agriculture et de l'industrie forestière des Etats-Unis parleront plus haut que la rengaine platonique de l'alliance anglo-saxonne. La voix du sang que l'on invoque est très bruyante dans les Etats de l'Est ; seulement les Anglo-saxons ne sont même pas la majorité aux Etats Unis et leur influence n'est prépondérante que dans quelques Etats ; les Irlandais, parmi lesquels on entretient soigneusement les sentiments du fénianisme, et la haine de l'Angleterre, gouvernent les Etats de l'Est, tandis que l'influence allemande est prépondérante dans le Centre et dans l'Ouest. Une alliance politique avec l'Angleterre sera toujours très difficile à faire accepter, et, dans tous les cas, il n'y a pas à compter que cette alliance comporte des sacrifices économiques de la part des Etats-Unis.

La première concession que demanderaient nos voisins, d'ailleurs, serait d'être admis au bénéfice du tarif préférentiel, au même titre que la Grande-Bretagne ; l'union de la race anglo-saxonne n'aurait pas de sens si elle ne se produisait sur le terrain économique en même temps que sur le terrain politique. Or, dans l'état actuel des choses, cette union économique ouvrirait la porte à toutes les nations qui ont un traité de commerce avec l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle annulerait complètement la politique fiscale du gouvernement canadien. Il y a donc lieu de croire que le résultat de la conférence, en ce qui concerne les tarifs réciproques des douanes, sera à peu près nul.

On connaît aujourd'hui les chiffres officiels du plébiscite, pris sur la question de la prohibition des boissons enivrantes. Toutes les provinces de la Confédération, sauf la province de Québec ont donné une majorité en faveur de la prohibition ; la province de Québec a donné une majorité de 90,000 votes contre cette mesure. L'ensemble des sept provinces cependant donne une majorité net de 13,000 voix en faveur de la prohibition. Mais le gouvernement fédéral, qui n'est pas du tout pressé de proposer cette législation anti-libérale, peut s'appuyer sur deux bonnes raisons pour refuser : 1o Les prohibitionnistes n'ont obtenu qu'à peine un tiers du vote total inscrit et ne représentent pas, par conséquent, l'opinion de la majorité de la population. 2o La province de Québec s'étant pronon-

cée énergiquement contre la prohibition, il est impossible de lui imposer la volonté des autres provinces : De sorte que, tout compte fait, le seul résultat du plébiscite, c'est d'avoir fourni matière à polémiques, à brochures et à discours inutiles.

Grains et Farines.—Depuis le dernier Bulletin, la tension des relations entre la France et l'Angleterre a produit, à plusieurs reprises, une hausse sur le blé, correspondant à la baisse des consolidés et de la rente. Mais notre marché est resté indépendant de ces fluctuations. La récolte de blé de Manitoba, compromise par les pluies et la neige avant le battage est encore à l'heure qu'il est une quantité inconnue. Combien restera-t-il de blé marchand, une fois la part faite des blés humides et germés, on ne le sait pas exactement et on en évalue la quantité à des chiffres très différents. Il est permis toutefois de croire qu'il en restera de 60 à 70 p. c. ce qui représenterait une récolte de blé marchand de 20 millions de minots environ. Comme il n'y a pas de réserve de l'année dernière, le commerce est obligé de se contenter des livraisons journalières et la meunerie a montré assez d'empressement à prendre soin de ces livraisons pour ne laisser aucune chance à l'exportation. Le prix coté à Fort William pour le No 1 dur de Manitoba est de 72½c à flot, ce qui représente 20 fr. 75 les 100 kilos f. à b. Montréal. Le blé d'Ontario n'a aucun mouvement sur notre port, les livraisons de la culture sont très restreintes encore et suffisent à peine aux besoins de la meunerie ; aux prix payés à la campagne, on pourrait coter 18 fr. 50 les 100 kilos, f. à b. Montréal. L'avoine a été active, les exportateurs en ayant chargé une quantité considérable dans les derniers vapeurs quittant le port pour la saison ; les exigences des armateurs, en augmentant le prix de revient c. à f. n'ont pas permis aux exportateurs de faire profiter les producteurs de cette hausse. Ils ont payé à Montréal de 13 fr. 37 à 13 fr. 40 les 150 kilos f. à b. pour blanche No 2. Les pois secs ont eu un moment d'activité et de fermeté ; mais cela n'a pas tenu et on peut aujourd'hui les coter de 17 fr. 80 à 17 fr. 85 les 100 kilos franco bord Montréal. Le sarrasin qui est livré en ce moment n'est pas très beau ; la meilleure qualité est cotée sur le pied de 11 fr. 85 à 11 fr. 95 les 100 kilos franco bord. L'orge à moudre se tient dans les prix de 12 fr. 50 à 13 fr. par 100 kilos, suivant qualité.

Il y a eu en farines une concurrence très vive entre deux établissements de minoterie, qui a maintenu les prix assez bas, comparativement aux prix des blés. Cela a permis de vendre quelques lots à l'exportation. On cote sur place les fortes de Manitoba, premières marques de 23 fr. 85 à 24 fr. les

100 kilos et les patentes de 25 fr. 50 à 25 fr. 75 les 100 kilos. Les farines d'Ontario ont été tenues plus fermes. On les cote : Straight Rollers, de 20 fr. 80 à 21 fr. les 100 kilos ; patentes d'hiver de 23 fr. 25 à 23 fr. 50.

Tous ces prix s'entendent sous vergues dans le port de Montréal ; pour les livraisons durant l'hiver, il faudrait calculer une augmentation de frais de transport aux ports de l'Atlantique de 50 à 75 centimes par 100 kilos.

Les haricots sont cotés en hausse depuis la dernière revue et l'on ne pourrait guère aujourd'hui acheter le haricot blanc, rond (pea bean) au-dessous de 21 fr. 10 les 100 kilos, pour bonne qualité et de 24 fr. 10 pour le choix, triés à la main.

Les pois à soupe (pois No 1) sont cotés en hausse à 18 fr. 25 environ les 100 kilos ; les pois cassés sont aussi en hausse : 21 fr. 80 à 22 fr. les 100 kilos en barils de 196 livres anglaises.

Ces derniers prix doivent s'entendre pris en magasin, mise à bord en sus.

Bois de construction.—Le marché anglais est encombré de spruce (épinette) de Suède et Norvège, ainsi que du Canada et les prix sont faibles. Notre marché, est inerte ; on a expédié tout ce que l'on a pu des ports en aval de Montréal, Trois-Rivières, Québec, etc., c'est-à-dire autant qu'on a pu trouver à loger dans les voiliers disponibles, avec le résultat que les marchandises attendent sur les docks, en Angleterre, et sans perspective de voir des acheteurs prochains. Aussi les préparatifs pour la coupe de cet hiver sont lents et l'on croit que la quantité abattue, sera moindre encore que l'année dernière.

De fortes expéditions de pâte mécanique ont été faites de Chicoutimi sur l'Angleterre, le mois dernier. On fait de grands efforts pour arriver à pouvoir expédier des bois de pulpe en France et l'on ne désespère pas d'y arriver.

On cote le bois carré, d'une façon nominale, à quai à Montréal.

Pin, 1ère qualité, le mètre cube.....	43 fr. 00 à 47 fr. 50
“ 2e “ “	32 fr. 50 à 37 fr. 00
Epinette (spruce) “	26 fr. 50 à 30 fr. 00

Foin.—L'article foin pressé ne peut guère intéresser le commerce français aujourd'hui, l'exportation étant à peu près impossible par suite des hauts prix du fret. Les prix courants à Montréal sont cependant très bas : No 1 \$6.00 ; No 2 \$5.50 ; No 3 \$4.50 la tonne de 1016 kilos à quai.

Peaux vertes.—Le marché des peaux vertes est à la baisse en sympathie avec le marché américain. On paie encore à la boucherie pour peaux de bœufs et de vaches du pays, No 1, 0 fr. 99 le kilo ; No 2, 0 fr. 88 ; taureaux, 0 fr. 77. Mais ces prix, mainte-

nus par la concurrence locale, ne peuvent tarder à baisser. Nous ne donnons pas de cote pour les peaux de veaux, le marche n'en fournissant pas à cette saison.

Le prix des peaux de mouton, 3 fr. 60 la pièce, est hors de proportion avec celui de la laine, qui est de vente très difficile.

Laines.—Le marché des laines est démoralisé; les Etats-Unis qui, autrefois, étaient nos meilleurs clients pour les laines canadiennes, non seulement ont cessé d'acheter au Canada, mais nous envoient aujourd'hui leur surcroît de production. On cote les laines canadiennes, arrachées, lavées à dos, de 1 fr. 87 à 1 fr. 99 le kilo. Les laines fines importées ont tenu un peu mieux leurs prix, mais elles ressentent le contre coup de la baisse récente sur le marché de Londres. On cote, Cap en suint, de 1 fr. 44 à 1 fr. 54 le kilo.

Animaux de boucherie.—Les derniers retours de ventes en Angleterre n'ont pas été satisfaisants pour nos exportateurs; les marchés de fin octobre ayant été encombrés, les prix réalisés ont laissé les vendeurs en perte. Mais les avis reçus par câble des ventes de lundi dernier à Londres et à Liverpool sont plus rassurants. Au moment où les expéditions directes du Canada vont cesser, les prix se relèvent; les bœufs canadiens rapportent 11c la livre et les moutons 11½, viande nette. Rien de capricieux comme les cours de bétail vivant en Angleterre; ils varient à tous les vents et il est absolument impossible de prévoir à 1 ou 2c par livre près, ce que rapportera une consignation que l'on vient de mettre à bord. C'est un véritable jeu de hasard où nombre d'exportateurs se sont ruinés, mais où quelques-uns, plus chanceux, ont réalisé de jolies fortunes. Les seuls éléments que l'on puisse contrôler, ce sont les frets et le prix sur nos marchés. Et encore, il faut, pour contrôler les frets, s'y prendre six mois à l'avance et, quant aux prix, ils sont influencés pour beaucoup par l'offre des éleveurs et la demande de la boucherie.

Depuis un mois on a payé sur nos marchés le bétail propre à l'exportation de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le kilo, sur pied et les moutons, de 0 fr. 33 à 0 fr. 39 le kilo. Les frets ont été de 35 à 40s. par tête pour Bristol et Londres, de 40 à 45s. pour Liverpool et 45 à 50s pour Glasgow.

REVUE FINANCIERE

Les mouvements de fonds entre Londres et Paris, qui ont accompagné la baisse des consolidés et de la rente, et la hausse de l'escompte n'ont pas été sans influencer les cours du change sur la France, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. On a coté à

New-York les traites de banque à 60 jours, jusqu'à 5 fr. 24½ et à vue, jusqu'à 5 fr. 24. Sur notre place, la dernière cote a été: papier long, 5 fr. 23½; papier court, 5 fr. 21½. Le change sur Londres est coté: traites à 60 jours, de 8½ à 8¾ de prime (\$4.82½ à \$4.83½) et traites à vue, de 9½ à 9¾ de prime (\$4.86½ à \$4.86¾); transferts par câble, 9½ (\$4.87½). Sur New-York, les chèques se négocient à ½ ou 1/16 p. c. de prime.

La situation financière de la place est bonne. Les banques ont un surplus considérable de fonds disponibles et elles prêtent à la spéculation, sur garantie de titres cotés à la bourse, à 4½ p. c. L'escompte des effets de commerce est de 6 à 7 p. c. Les prêts hypothécaires tentent à se rapprocher du taux uniforme de 5 p. c. pour tous les placements de premier ordre, quelle que soit leur importance.

La bourse a été inactive, terne même pendant toute la durée de la dépression causée par les menaces de guerre entre la France et l'Angleterre et les cours ont fléchi d'une manière assez marquée à deux reprises pendant cette période. Mais la réaction est venue dès que l'on a été assuré que la guerre n'aurait pas lieu et les cours sont maintenant aussi élevés que précédemment.

Le Consul anglais à Nantes fait remarquer qu'il existe en Bretagne et en Normandie un marché assuré pour les pommes évaporées. Ce marché est alimenté maintenant par les Etats-Unis et pourrait l'être par le Canada, dont les pommes sont généralement de qualité supérieure. Il faudrait, pour cela, cependant, pouvoir opérer sur de grosses quantités, sur des chargements complets dirigés sur St Nazaire et sur Nantes.

TEMPERATURE DU MOIS D'OCTOBRE 1898

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Date	Fahrenheit		Centigrade		Date	Fahrenheit		Centigrade	
	Max.	Min.	Max.	Min.		Max.	Min.	Max.	Min.
1	73	63	23.	17.5	17	46	32	8.	0.
2	76	58	24.5	17.5	18	45	31	7.5	-0.5
3	74	60	23.5	16.	19	45	35	7.5	2.
4	73	65	23.	18.5	20	52	38	11.5	5
5	59	53	15.	12.	21	50	38	10.	3.5
6	54	44	12.5	7.	22	61	39	16.5	4.
7	58	42	14.5	6.	23	57	49	14.	9.5
8	58	48	14.5	9.	24	57	47	14.	8.5
9	66	48	16.	9.	25	59	46	15.	8.
10	49	29	9.5	-1.5	26	56	48	13.5	9.
11	60	38	16.	3.5	27	49	35	9.5	2.
12	59	53	15.	12.	28	39	33	4.	1.
13	45	33	7.5	1.	29	43	27	6.5	-2.5
14	46	38	8.	3.5	30	48	30	9.	-1.
15	41	37	5.	3.	31	46	34	8.	1.5
16	55	36	10.	2.5					

— Signifie au-dessous de zéro.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de notre Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.

Le fils du Dr Moreau, vins, Podensac près Bordeaux.

MM. Birkedal Hartman et Cie, vins de bordeaux, rhums et cognacs, Bordeaux.

M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintes et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.

Comptoir de l'Hygiène, fournitures complètes d'accessoires, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc., 49 rue de Rambuteau, Paris.

MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.

M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.

Debouchaud et Cie, à Bersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.

M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).

MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Avenir, Troyes.

M. Jeantet-Michaud, horloges comtoises, pendules, tableaux, lunetterie, régulateurs, etc., St-Laurent du Jura.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL.

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

Un syndicat de propriétaires de vignobles bordelais désire un représentant sérieux pour le placement des vins de Bordeaux dans la Province de Québec. S'adresser à M. Cl. Morin 23, rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

MM. Léon Moüy et Cie, négociants en vins et spiritueux à Béziers (Hérault).

M. J. Auguste Bouillon, à Cette, (Hérault). Vins rouges et blancs ordinaires, vins fins, spiritueux, vins de Bordeaux et de Bourgogne.

Un manufacturier de France, M. Coannet, 23 rue de la Hache à Nancy, demande un représentant pour la vente de ses produits au Canada (chapeaux de paille en tous genres).

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New York) demande l'agence de maisons canadiennes.

MM. Süm-Jensen et Chauveau, directeurs-propriétaires du "Comptoir Industriel," 9, Ostergade, Copenhague (Danemark), demandent la représentation pour le Danemark, la Suède et la Norvège de Commerçants et Industriels du Canada.

M. H. Sonolet, 40bis Faubourg Poissonnière, Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

M. E. Derudder, 10 rue des Vieux-Ramparts, à Dunkerque (Nord), demande la représentation en France de fabriques de pulpe du Canada.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 64,000 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE, MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket,
Londres, Angl.